

## CSA ministériel du 17 octobre 2023

# L'administration manque de respect à ses personnels et bafoue lois et règlements !

A l'ordre du jour de ce CSA ministériel figurait, outre l'approbation du [PV du 29 juin 2023](#), deux points pour avis :

- L'agenda social 2023 – 2026,
- Le projet d'arrêté relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail à Météo-France ;

Et un troisième point, sans vote, d'information sur les Jeux Olympiques et Paralympiques 2024.

Hommage et solidarité aux victimes de l'attaque terroriste au lycée d'Arras :  
En ouverture de séance, une déclaration intersyndicale unitaire a été lue,  
suivie d'une minute de silence

➤ Voir la [déclaration unitaire](#)

Dans sa déclaration liminaire, la FSU Ecologie a mis l'accent sur cinq points spécifiques :

1/ La **possibilité ouverte par la loi de verser une prime de partage de la valeur** à tou.tes les agent.es des établissements publics qui emploient du personnel de droit privé, ce qui est le cas de nombreux établissements avec la généralisation de l'apprentissage. Cette prime offre l'intérêt d'être négociée et s'adresse à **tou.tes les agent.es** des établissements concernés. La FSU réfute les propos mensongers du ministre dans son [courrier de réponse à la FSU](#).

2/ la FSU Ecologie constate **l'absence organisée de dialogue social** à l'échelle des six agences de l'eau face à l'épidémie de mutualisations interagences, sans que cela ne gêne personne au ministère !

3/ Elle interroge sur les suites données par l'administration à son engagement de proposer une séquence de travail sur l'exploitation des données du Rapport Social Unique (RSU) pour **faire évoluer les politiques de ressources humaines**.

4/ Pour les agent.es des DIR et DREAL concerné.es par un transfert de leurs missions aux collectivités dans le cadre du volet routier de la loi 3DS, la FSU Ecologie rappelle que les conditions ne sont pas réunies pour permettre à chacun.e de faire son choix dans de bonnes conditions.

5/ La FSU Ecologie lance enfin un véritable cri d'alarme sur la situation des services RH de l'OFB : **au bord du burn-out, ils sont dans l'incapacité de faire face à la charge de travail, au détriment des agent.es : paiement dans les délais de la GIPA, de la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat, retards intolérables sur les promotions, ...**

➤ Lire la [déclaration liminaire complète](#)

A travers les réponses fuyantes du secrétaire général et du DRH du pôle ministériel et après de multiples relances, nous apprenons que concernant la prime de partage de la valeur, **la position du gouvernement est bien de ne pas appliquer la loi 2022-1158**, en disant ne pas vouloir l'étendre à la fonction publique ! Décidément, une fois de plus, nous constatons que l'autonomie de gestion des établissements publics ne s'applique que quand cela les arrange ! Et pourtant les services du premier ministre nous ont répondu eux ... et favorablement !

**Nous sommes consternés ! Ainsi en France, de plus en plus d'élus considèrent qu'ils peuvent se dispenser d'appliquer les lois lorsque cela les arrange. Après l'exemple du Président de la Région ARA sur le « zéro artificialisation nette », ce sont nos ministres qui emboîtent le pas au détriment d'une partie de leurs agent.es.**

**Il s'agit là d'une véritable dérive du fonctionnement démocratique de nos institutions, d'accrocs de plus en plus fréquents à l'Etat de droit, dignes d'une République bananière !**

Sur la séquence de travail attendue à partir des données du RSU, le sujet est très vaste et nécessite d'être bordé avant de l'engager avec les organisations syndicales.

Sur la situation des services RH de l'OFB, le secrétaire général découvre, bien qu'étant en contact fréquent avec des cadres de l'établissement ...

A l'initiative de plusieurs organisations syndicales, la discussion rebondit sur la situation dégradée en Outre-Mer et plus particulièrement à Mayotte, avec une crise de l'eau sans précédent.

La FSU écologie rappelle qu'il faut distinguer les défaillances structurelles qui ont conduit à cette situation et qui nécessitent des réponses sur la durée ; les mesures immédiates à apporter d'urgence pour sortir de la crise, aujourd'hui gérée uniquement en termes de pénurie alors que l'Etat a les moyens de fournir de l'eau potable en situation de crise, s'il le décide. Enfin, il y a la situation des services à Mayotte, et plus particulièrement la nécessité de conditions de travail dignes pour les agent.es de la DEAL Mayotte, au cœur de la crise.

➤ Voir le [communiqué du 15 septembre](#) de la FSU

Le secrétaire général rappelle qu'il a préservé les services d'outre-mer ces dernières années face aux baisses d'effectifs. Il se dit très mobilisé sur la crise de l'eau à Mayotte, crise gérée au niveau interministériel. Il est en contact fréquent et régulier avec le DEAL par intérim ; Il se rendra sur place dès que la situation le permettra sans peser sur les services.

## Agenda social 2023 - 2026

L'agenda social définit les chantiers, le calendrier (indicatif) et le cadre du dialogue social (concertation, négociation) dans lequel ils doivent être menés sur la période 2023 – 2026. Il n'est pas exhaustif d'autres sujets qui peuvent s'inviter compte tenu de l'actualité. Il porte sur les conditions de travail et l'action sociale, sur les projets d'évolution des corps, sur des chantiers spécifiques aux opérateurs et sur des chantiers « transversaux » (compétence, attractivité, frais de déplacement, ...)

Il constitue le programme de travail de la DRH du pôle ministériel, établi « en concertation » avec les organisations syndicales.

### **La FSU Ecologie est particulièrement critique sur cet agenda social :**

Que vaut cet agenda **sans un engagement fort du ministre Béchu pour aller chercher des arbitrages interministériels ambitieux** sur les différents chantiers de cet agenda ? Malgré leur demande, les organisations syndicales n'ont pas pu le rencontrer avant d'en parler en CSA ministériel !

La FSU Ecologie avait demandé qu'une colonne supplémentaire soit ajoutée correspondant aux objectifs de résultat que se fixait le ministère. Le projet actuel ne comporte pas ces objectifs. Or, par exemple sur le plan de requalification, un objectif à 50 ou à 5 000 n'a pas la même portée ni la même signification !

FSU Ecologie / Sne-FSU  
22 rue Malmaison - 93170 Bagnolet

Permanence : 01 40 81 22 28/01 40 81 22 37

Là aussi, il a fallu batailler de longues minutes pour avoir une idée des ambitions de la DRH du pôle ministériel. C'est après de multiples relances et une joute verbale violente que nous constatons que leur ambition est nulle !

La FSU Ecologie dénonce le parti-pris et le manque d'ambition affichés sur certains chantiers. Par exemple :

- ⊗ *Sur les PETPE, avec la scission du corps en deux corps dont un corps d'établissement à VNF ;*
- ⊗ *Sur le quasi-statut environnement, le chantier n'envisage que la remise à niveau des grilles indiciaires, sans parler du régime indemnitaire ni des taux de promotions aujourd'hui bien trop faibles ;*
- ⊗ *Sur le quasi-statut agences de l'eau, il n'est envisagé qu'une reprise à l'identique des propositions des directeurs d'agences, propositions pourtant totalement insuffisantes au regard de l'état d'abandon des personnels sous quasi-statut par l'administration et les directeurs d'agences depuis 2012 !*

Certaines demandes portées par la FSU Ecologie ne figurent pas à l'agenda :

- *Un plan de requalification spécifique pour la filière maritime, en particulier pour le corps de catégorie C des Syndics de Gens de Mer (SGM). Nous persistons à penser que ces corps à très faible effectif ne peuvent s'inclure efficacement dans un plan de requalification global, alors que dans cette filière, encore plus qu'ailleurs dans notre pôle ministériel, le décalage entre les missions effectivement exercées et la position statutaire des agents est flagrant.*
  - ↳ Le DRH du pôle ministériel annonce en séance que ce point pourrait être traité en lien avec le chantier sur les officiers de port / officiers de port adjoints prévus à l'agenda social
- *Une réflexion sur la gouvernance de l'action sociale dans les établissements publics du pôle ministériel pourrait utilement être menée parallèlement à la négociation engagée en 2023 concernant, entre autres, la gouvernance de l'action sociale à l'échelle territoriale.*
  - ↳ Le DRH du pôle ministériel annonce en séance que la question de l'action sociale dans les établissements publics devra être traitée, bien sûr, dans le respect de leur autonomie !

Par ailleurs, le DRH du pôle ministériel annonce également qu'après concertation avec la DGAMPA, un chantier sur la sécurité des navires au regard de l'amiante peut être ajouté

**Après interruption de séance durant laquelle les organisations syndicales se sont concertées, un vote unanime contre a été apporté à ce projet d'agenda social. Il devra donc être représenté au CSA ministériel.**

**Pour la FSU Ecologie, cela laisse la possibilité à l'Administration de représenter un agenda amélioré des propositions annoncées en séance, affichant une ambition supérieure et des objectifs de résultat !**

- Lire [la déclaration de la FSU](#)
- Voir [le projet d'agenda social](#)
- Voir [notre courrier du 08/09 2023](#)

## Projet d'arrêté relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail des personnels de Météo-France

Ce projet d'arrêté relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail des personnels de Météo-France fusionne les trois arrêtés existants, répondant ainsi à un objectif de simplification réglementaire. Il décrit dans un seul texte les régimes de travail des cadres autonomes au forfait et celui des autres agents (agents en horaires de bureau et en service posté) et indique pour chaque cycle de travail le nombre de jours de RTT en tenant compte de manière homogène et explicite de la journée de solidarité.

La principale nouveauté de ce texte est la création d'un système pivot de 38h30 sur 5 jours donnant droit à 20 jours de RTT, auxquels est retranchée la journée de solidarité. Ce système est similaire à celui existant dans les services du pôle ministériel.

FSU Ecologie / Sne-FSU  
22 rue Malmaison - 93170 Bagnolet  
Permanence : 01 40 81 22 28/01 40 81 22 37

Le comité technique de Météo-France, consulté en juin 2022, s'est prononcé favorablement par 8 voix pour et 2 abstentions

La FSU Ecologie a rappelé qu'en 2001, l'accord ARTT signé dans l'ancien petit ministère de l'environnement intégrait déjà ces cinq options et se réjouit de voir Météo-France intégrer la cinquième option, plus de vingt ans après !...

Elle a rappelé également que le forfait horaire pour les cadres autonomes ne les dispensait de décompter leur temps de travail ; La DRH adjointe de Météo-France a confirmé que c'était effectivement le cas. La FSU Ecologie considère que ces évolutions sont favorables aux personnels. Elle a décidé de se prononcer pour confirmer le vote local du comité technique de Météo-France ; Elle a donc voté pour ce projet d'arrêté.

➤ Voir le [projet d'arrêté](#)

## Point d'information sur les Jeux Olympiques et Paralympiques 2024

➤ Voir le [diaporama de présentation](#)



Le secrétaire général précise qu'il s'agit d'un gros chantier suivi en interministériel, et qu'il est en attente d'éléments à venir. La préparation de ces jeux olympiques et paralympiques impacte de nombreux services et opérateurs de notre pôle ministériel. Elle va générer des contraintes aux agent.es de ces services et opérateurs en matière de temps de travail, de prises de congés, d'astreinte, ... la gestion de ces contraintes reste à préciser ...

Concernant la mise en place d'une gratification, au-delà de l'annonce de principe, rien n'est décidé ni connu, à commencer par l'enveloppe budgétaire dédiée.

La FSU Ecologie a souligné le **manque d'informations** à ce stade concernant les agent.es non concernée.es par la préparation des jeux, mais qui seront gênés dans leur quotidien. Elle a également posé la question du passage de la flamme olympique et des conséquences en termes de mobilisation des agent.es du pôle ministériel.

Au vu de la discussion sur les astreintes, elle a rappelé que la notion d'astreinte en dortoir n'était pas compatible avec l'article 2 du décret 2000-815 « *La durée du travail effectif s'entend comme le temps pendant lequel les agents sont à la disposition de leur employeur et doivent se conformer à ses directives sans pouvoir vaquer librement à des occupations personnelles* ». **Les astreintes en dortoir doivent donc être assimilées à du temps de travail effectif !**

Des points d'information du CSA ministériel devront être fait régulièrement en instance.

**Dernière minute** : L'administration pourrait ne pas vouloir représenter l'agenda social ministériel devant le CSA ministériel !

**Légal ? Peut-être ; Légitime ? Nullement ! Que peut bien signifier un agenda social non concerté avec le ministre, mal et peu concerté avec l'administration et rejeté à l'unanimité de vos représentant.es ! Si notre administration s'obstine, démonstration sera faite qu'elle œuvre CONTRE ses personnels !**

La FSU saisit le ministre et son cabinet.

FSU Ecologie / Sne-FSU  
22 rue Malmaison - 93170 Bagnolet

Permanence : 01 40 81 22 28/01 40 81 22 37